

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 15

Nombres de Conseillers  
Municipaux présents : 14

Date de convocation :  
22/10/2020

République Française

## Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 27 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, MARSAC Alain, PEREZ Fernand, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr GILIS Frédéric.

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

Les membres présents approuvent le compte-rendu de la précédente séance.

**Point 1** : demande de subvention auprès du SYADEN pour travaux d'éclairage public - Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention au SYADEN. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie et de remplacement de luminaires usagés et dangereux. Le montant prévisionnel des travaux, au vu du devis établi par le Cabinet CETUR, s'élève à 42.150,10 € HT. Le montant de cette subvention s'élèverait à 25.290 €, la part restante à charge de la commune à 16.860,10 € HT (60% SYADEN – 40% commune). Adopté à l'unanimité.

**Point 2** : contrat d'assurance des risques statutaires - en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986, « les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L.416-4 du code des communes et 57 de la présente loi, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels... ». Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats du marché lancé pour le renouvellement du contrat groupe d'assurances statutaires la concernant. Le conseil municipal accepte la proposition suivante : Assureur : CNP - Courtier : Gras Savoye - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021) - Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois - Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L. : Risques garantis : Décès + accident du travail et maladie professionnelle + longue maladie + longue durée + maternité/adoption/paternité + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique + mise en disponibilité d'office + allocation d'invalidité temporaire - Conditions : 6,4% - franchise de 15 jours. Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires : Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité / adoption / paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire - Conditions : 0,95 % - franchise de 15 jours. Adopté à l'unanimité.

**Point 3** : aide aux sinistrés des Alpes Maritimes – subvention à l'association Aude Solidarité - Mr le Maire propose de venir en aide au département des Alpes Maritimes et de verser une subvention à l'Association Aude Solidarité. Le conseil municipal décide d'allouer la somme de 600,00 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 4** : achat armoire chauffante – M. Robert ROGER ayant consulté 4 fournisseurs, il expose les tarifs et les conditions. Après discussion, le choix s'est porté sur la proposition de la société Izard de Limoux, une armoire chauffante, marque Buffalo, type CP829, pour la somme HT de 2.299 € + 10 grilles supplémentaires à 14 € pièce. Le chauffe-plat actuel sera installé à la salle des fêtes. Adopté à l'unanimité. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 5** : aliénation parcelle AB 184 au profit de la famille BIAU – Mr le Maire expose, que par délibération du 5 mai 2011, le conseil municipal avait décidé la cession, à la famille BIAU, de la parcelle AB 184, d'une superficie de 328 m2 pour un montant de 150,00 €. Cette décision n'a jamais été régularisée par acte notarié. Le conseil municipal décide la vente à la famille BIAU, Mme Anna BIAU née PLANQUES, et ses enfants Robert BIAU et Claudine GLEIZES née BIAU, de la parcelle AB 184, d'une surface de 328 m2 au prix de 150,00 €. Adopté à l'unanimité.

**Point 6** : Mise en location bâtiment communal – Suite au départ du menuisier et après une première journée d'enlèvement des encombrants, M. le maire propose une dernière opération de nettoyage avant la remise en location (le 14 novembre dès 8h, les conseillers qui souhaitent participer doivent le faire savoir au secrétariat). 50 m2 seraient conservés pour agrandir le local technique, 200 m2 seraient proposés à la location à 5€ le m2. Parmi les 5 contacts intéressés par ce bâtiment, deux restent en lice. Procéder à la vente des quelques meubles restants et du bateau. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 7** : cadeau de fin d'année aux séniors – discussion sur l'âge d'attribution, fixé à 65 ans et sur le contenu. A finaliser dans le mois. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 8** : association des Communes Riveraines du Canal des Deux Mers – Régis Quinta, délégué de Montferrand, et vice-président de l'association souhaiterait être accompagné par un autre membre du conseil lors de l'assemblée générale du 16 novembre à Montréal. Suivant leur disponibilité : Régis Puginier ou Alain Marsac, à défaut Christophe PRADEL. N'a pas donné lieu à délibération.

**Point 9** : questions diverses

- ✓ Courrier de la mairie d'Airoux : les membres présents ne souhaitent pas donner suite.
- ✓ Point financier à ce jour : en fonctionnement, les dépenses sont sensiblement équivalentes à celles de l'exercice précédent, les recettes accusent une diminution de 30.000 €
- ✓ Commission communication : le bulletin doit être finalisé pour début décembre avec quelques rubriques nouvelles : initiatives citoyennes, vie des commissions municipales, mise à l'honneur,.. Le site internet va également être remis à jour, sans modifier la présentation générale.
- ✓ Commission sécurité : les propositions de cette commission seront abordées lors de la prochaine réunion maire/adjoints.
- ✓ Réunion du Fresquel : compte-rendu sommaire de M. Bondoui
- ✓ Cimetière St Pierre : végétation (ronces) qui débordent du site archéologique dans le cimetière. Grand nettoyage en cours par les employés.
- ✓ Traitement des déchets - Colonne à verre : la commune a récupéré une colonne à verre « recyclée ». Sera positionnée à Naurouze. Récupération des containers jaunes du camping dispatchés aux PAV les plus encombrés. Dotation de containers par le SMICTOM sera réactualisée. PAV d'En Bonis : aucun dépôt de placo-plâtre récent suite photo des malveillants pris sur le fait.
- ✓ Condoléances à Régis Puginier pour le décès de son père.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

